

CARTE 5-7.1-r

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC, LA PARTIE DE LA RUE DU DAIM QUI S'ÉTEND DE SON INTERSECTION AVEC LA RUE DU BÉLIER ET L'AVENUE DE L'ORIGINAL JUSQU'À CELLE AVEC LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA ET LA RUE DES LOUTRES

